

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 18 juillet 2025

Date de la convocation
11 juillet 2025

Date de la séance
18 juillet 2025

N°2025_07_02

Approbation de l'Avant-Projet Sommaire pour les travaux d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75

Le dix-huit juillet deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFÉUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFÉUX

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents : Benoît LEBON, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

N'a pas pris part au vote : Catherine MALAISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU l'avis favorable du conseil municipal du 18 juillet 2024 de nommer un maître d'œuvre pour l'étude de l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

VU la délibération n° 2024-10-06 du 18 octobre 2024, confiant les études d'Avant-Projet à l'entreprise VRD PARTENAIRE,

VU la délibération n° 2025-06-05 du 5 juin 2025, approuvant l'esquisse du projet d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

CONSIDÉRANT le travail effectué lors des réunions du Groupe de Travail « Aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 » le 21 février 2025, le 20 mars 2025 et le 4 juillet 2025,

CONSIDÉRANT les rencontres avec les membres du bureau de l'Association Foncière, tenues le 20 mai 2025 et le 23 juin 2025, pour discuter du projet d'aménagement et recueillir leurs avis,

CONSIDÉRANT les modifications réalisées par l'entreprise VRD PARTENAIRE suite aux remarques des membres du Groupe de Travail et des membres du bureau de l'Association Foncière,

CONSIDÉRANT le dossier d'Avant-Projet Sommaire relatif à ce projet, présenté par l'entreprise VRD PARTENAIRE, comprenant le plan et l'estimation des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 2 voix contre,

DÉCIDE

- d'accepter l'Avant-Projet Sommaire réalisé par l'entreprise VRD PARTENAIRE avec un montant estimatif des travaux de 290 362,00 € HTVA pour le marché de base, et à 11 000,00 € HTVA pour la prestation supplémentaire éventuelle,

Date de transmission de l'acte: 25/07/2025
Date de réception de l'AR: 25/07/2025

051-215104159-2025_07_02-DE
A G E D I

- d'engager la phase opérationnelle du dossier.

AUTORISE le Maire :

- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la phase opérationnelle du projet.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

C. Malaisé

